

Condom : Restauration de l'hôtel de Polignac

Un appel aux mécènes est lancé via la Fondation du Patrimoine



Condom : Restauration de l'hôtel de Polignac

La municipalité de Condom lance une campagne de mécénat en partenariat avec la Fondation du Patrimoine pour restaurer un des hôtels particuliers de la ville : l'hôtel de Polignac, classé aux monuments historiques. L'hôtel de Polignac est une magnifique construction de la fin du XVIIIème siècle. Propriété de la ville le bâtiment abrite aujourd'hui l'école Jules Ferry (qui compte parmi les plus belles écoles de France).

La municipalité a réalisé sur ce bâtiment plusieurs campagnes de travaux sur les façades mais l'urgence sanitaire se porte maintenant sur la restauration de l'élévation Ouest. Le montant estimé des travaux s'élève à 733 000€ et malgré le recours aux différentes subventions possibles, la commune ne peut assumer la part restant à charge notamment en raison des baisses des dotations allouées par l'Etat. C'est pourquoi en partenariat avec la Fondation du Patrimoine un appel au mécénat est lancé. La campagne officielle a été lancée ce mercredi 1er mars après signature des conventions.

Un mécénat ouvert à tous et qui entraîne des diminutions d'impôts

Grâce à ce partenariat les dons versés par les particuliers et les entreprises bénéficient d'un important abattement fiscal.

- Pour les particuliers, le don ouvre à une réduction : De l'Impôt sur le Revenu à hauteur de 66% du don et dans la limite de 20 % du revenu imposable (exemple : un don de 100 € = 66 € d'économie d'impôt), ou de l'Impôt de Solidarité sur la Fortune à hauteur de 75 % du don dans la limite de 50.000 €
- Pour les entreprises, le don ouvre droit à une réduction : o De l'Impôt sur les Sociétés à hauteur de 60 % du don et dans la limite de 5% du chiffre d'affaires Hors Taxes (exemple : un don de 500 € = 300 € d'économie d'impôt).

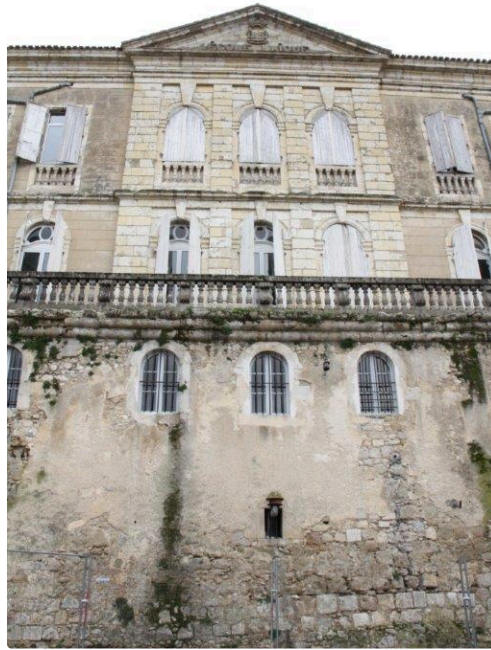
La Fondation du patrimoine a pour but essentiel de sauvegarder et de valoriser le patrimoine rural non protégé. Maisons, églises, ponts, lavoirs, moulins, patrimoine industriel, mobilier, naturel... Aux côtés de l'Etat et des principaux acteurs du secteur, elle aide les propriétaires publics et associatifs à financer leurs projets, permet aux donateurs de défiscaliser tout ou partie de leurs dons et mobilise le mécénat d'entreprise.

La municipalité compte sur le soutien de tous et si chaque euro compte, les artisans et les entreprises peuvent apporter leurs savoir-faire en consacrant du temps et de la main d'œuvre à ce chantier ou dans des actions parallèles des contre parties sont d'ailleurs envisagées à travers la communication de la ville.

Pour plus de renseignements s'adresser à la mairie de Condom 38 rue Jean Jaurès - 05 62 28 44 41 ou par Mail : renovationurbaine@condom.org



IMG_5696.jpg



IMG_5722.jpg



IMG_5750.jpg